

Formation initiale des enseignants

Un projet ministériel concernant le cahier des charges de la formation initiale dans les IUFM traduit un important travail d'analyse sur la complexité de la réalité du métier d'enseignant et de ses multiples facettes.

Il exprime une volonté de **renforcer la professionnalisation de la formation** que nous approuvons.

Mais le **refus de faire passer à deux années pleines la durée de la formation** après la réussite au concours ne permettra pas de mettre en place le contenu du cahier des charges dans des conditions satisfaisantes pour les stagiaires.

Il faut également insister sur la **nécessaire formation des équipes éducatives** des écoles et des établissements qui accueillent des stagiaires.

En outre, par le biais de la formation initiale des futurs enseignants, le projet ministériel introduit des **modifications très lourdes de l'exercice du métier d'enseignant du second degré**, modifications qui n'ont donné lieu à **aucune concertation avec les organisations syndicales**.

Ainsi, le ministre prône le retour en force de la **bivalence au collège** mais oublie l'élément essentiel que constituent les conditions concrètes d'enseignement dans deux disciplines, enseignement aujourd'hui rejeté par la grande majorité de la profession dans l'enseignement général et technologique.

De plus, le glissement clairement annoncé vers un **recrutement régionalisé** va rendre beaucoup plus difficile le retour dans leur région d'origine de collègues affectés loin de leurs vœux ces dernières années.

Enfin, nous demandons qu'un arrêté et un cahier des charges spécifiques précisent le **contenu de la formation en IUFM des Conseillers Principaux d'Éducation**.

L'ouverture d'une véritable concertation sur ces sujets est indispensable avant toute décision.

Coût de la scolarité

Le coût moyen de la scolarité de la maternelle à l'université (licence), soit 18 années, est évaluée à **121 600 euros par élève**, en 2005, et le coût théorique d'une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant en quinze ans à un bac général et technologique sans redoublement à 99 970 euros.

Ce sont les lycéens qui coûtent le plus cher : 10430 euros par élève et par an. Viennent ensuite les collégiens : 7710 euros, les étudiants : 7210 euros, les écoliers du primaire : 4760 euros et enfin les écoliers de maternelle avec 4680 euros.



Validation des acquis de l'expérience

En 2005, les dossiers déposés par des candidats à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation Nationale par la **Validation des Acquis de l'Expérience** et examinés par un jury ont augmenté d'environ 12 % par rapport à 2004.

Près de la moitié des candidats recherchent un BTS et ils sont 50 % à l'obtenir.

Les diplômes de niveau V (CAP, BEP) représentent 22% des dossiers examinés. 70 % des candidats à un CAP par la VAE ont obtenu un diplôme complet.

Enfin, cinq diplômes regroupent plus d'une demande de VAE sur trois, parmi ceux-ci le diplôme d'éducateur spécialisé.

Versement de l'ISSR

L'**Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement**, créée en 1989, a été mise en place pour rendre plus attractifs les postes de titulaires remplaçants.



Cette indemnité est versée pour chaque journée incluse dans la période de remplacement, y compris les mercredis, samedis et dimanches.

Avec la mise en place de la LOLF, certaines académies ont décidé de **limiter le versement de l'ISSR aux jours effectivement travaillés**.

Selon une note de la **Direction Générale des Ressources Humaines**, l'ISSR a un caractère journalier et s'applique à un remplacement temporaire.

En conséquence, « il n'y a pas lieu de la verser, par exemple les mercredis, samedis ou dimanches si ces jours précèdent et/ou suivent une journée de remplacement » et « l'affectation des intéressés au remplacement continu d'un même fonctionnaire pour toute la durée d'une année scolaire n'ouvre pas droit au versement de l'indemnité ».

Il n'y a pas de petites économies...



Budget de l'Outre-Mer

Une délégation FAEN a été reçue au Cabinet du ministre de l'Outre-Mer.

Les sommes consacrées à l'Outre-Mer sont en fait éparpillées dans de nombreux programmes définis par la Loi Organique relative aux Lois de Finances, tout d'abord dans les trois programmes de la « mission » Outre-Mer (emploi Outre-Mer, conditions de vie Outre-Mer, interventions et valorisation de l'Outre-Mer), ensuite dans différents autres programmes.



Dans les trois programmes du ministère de l'Outre-Mer, on note **d'importantes différences** entre « **autorisations d'engagement** » (ce qu'une administration est autorisée à commander, le paiement pouvant s'étaler sur plusieurs années) et « **crédits de paiement** » (ce qu'une administration est effectivement autorisée à payer l'année concernée par le budget examiné).

Globalement, les autorisations d'engagement comme les crédits de paiement sont en baisse ou en légère hausse (+0,31%) si l'on tient compte des transferts effectués des programmes de l'Outre-Mer vers ceux du ministère de la santé.



Une hausse qui, en tout état de cause, ne permettra pas de compenser la hausse du coût de la vie.

On note également une baisse beaucoup plus sensible des autorisations d'engagement, ce qui traduit une diminution des projets d'investissement que le ministre affirme vouloir corriger.

En ce qui concerne la **modification de l'index correcteur des salaires Outre-Mer**, le dossier ressort des tiroirs avec la volonté, là encore, de réaliser de substantielles économies.

Une campagne de presse savamment orchestrée accompagne cette exhumation.

La FAEN a clairement réaffirmé, et avec force, que **les indices correcteurs correspondent à la compensation d'un coût de la vie plus élevé** et que nos collègues en poste Outre-Mer n'accepteront **pas de remise en cause unilatérale de leurs rémunérations** au nom de considérations technocratiques, budgétaires et doctrinaires.

Élections au CTPC du CNED

La FAEN renforcée

Les personnels du CNED, enseignants et non enseignants, étaient invités à élire, pour la deuxième fois, leurs représentants au **Comité Technique Paritaire Central**.

Le dépouillement de ce scrutin montre **une progression de la FAEN, tant en voix qu'en pourcentage**.

Elle passe de 10,99% en 2003 à 14,86% en 2006.

Cette progression lui permet d'obtenir pour la première fois un siège au CTPC.



Un grand merci aux électeurs qui, de plus en plus nombreux au CNED, nous font confiance, **et aux équipes militantes** qui, au quotidien, prennent en charge

les dossiers toujours lourds et difficiles de ces personnels.

Mutations

Rappel



La phase inter académique du mouvement concernant les personnels enseignants et d'éducation se termine le 11 décembre 2006.

Les serveurs SIAM seront fermés le 11 décembre à midi.



www.education.gouv.fr/iprof-siam

N'attendez pas le dernier moment!

